

**Commune de BLÂMONT**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 janvier 2019 à 20h30**

**Présents** : MEURANT Thierry, Maire, NITTING Samuel, VAILLANT Danielle, FORINI Evelyne, adjoints, RENARD Christophe, TIHA Pascal, OZBEK Selda, GRASSIEN Philippe, GROSJEAN Emmanuelle, LECERF Pascal, GAOUDA Madjid, JAMBOIS Guy, DUSSAUSSOIS Yvette, conseillers municipaux.

**Absents** : CHANÉ Isabelle, VILLA Jean-Marc ayant donné procuration à JAMBOIS Guy.

**Secrétaire de séance** : OZBEK Selda

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 décembre 2018**

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions, le compte-rendu de la réunion du 04 décembre 2018 est approuvé.

---

**1. Projets 2019**

Monsieur le Maire propose de passer au premier point de cette réunion, à savoir les différents projets prévus pour l'année 2019.

Il rappelle que 3 projets de 2018 sont actuellement en cours : le parc intergénérationnel à Bon accueil, la démolition du 8 rue des capucins et la finition des travaux de la place de l'hôtel de ville (caniveau, reprise des couvertines, tapis, crépis...). Ils seront terminés courant 2019.

Les projets « accès au château » et « descente du moulin » sont quant à eux différés. En effet, la base de vie pour les travaux de l'EHPAD sera située sur le parking rue des Voileurs. Il paraît plus judicieux d'attendre la fin des travaux de démolition du collège (prévu deuxième semestre 2019) avant de débiter ces projets.

Monsieur JAMBOIS aurait aimé que les projets, avant d'être proposés, soient discutés en conseil municipal. D'autres projets et idées auraient pu être proposés.

Monsieur le Maire l'informe que les dossiers sont à valider rapidement car les dossiers doivent être transmis aux organismes avant le 31 janvier. La commission travaux s'est réunie et les 4 projets présentés sont ceux qui ont été retenus par cette commission.

Pour ces projets, l'autofinancement communal doit être de minimum 20%. Les aides pouvant être apportées sont celles issues de la DETR, le CTS et les produits des amendes de police.

### 1.1. Restructuration du carrefour Capucins/De Gaulle/Château

L'étude et les plans proposés ont été réalisés par TECHNI-CONSEIL. Le but de cette opération est de sécuriser le carrefour. Les plans permettent de régler plusieurs thématiques : le stationnement, la circulation et le cheminement piéton.

Monsieur JAMBOIS demande à ce qu'une subvention à la caisse d'épargne soit sollicitée. Les aménagements prévus leur étant favorable. Il estime « qu'ils peuvent bien mettre la main au porte-monnaie ». Monsieur MEURANT est contre cette idée, la caisse d'épargne étant un organisme privé, et qu'il est curieux de vouloir associer des riverains à une dépense de voirie publique.

Monsieur MEURANT informe de la présence d'un cabinet d'étude car le projet est techniquement difficile.

Il présente également le plan de financement :

Total HT	96 854,70 €
DETR 30%	29 056,41 €
CTS 40%	38 741,88 €
Amendes de police 10%	9 685,47 €
<b>Résiduel</b>	<b>19 370,94 €</b>

La maîtrise d'œuvre est estimée à 11 356,16€ HT.

Monsieur le Maire propose de passer au vote les 7 points suivants :

- Valider le projet « Restructuration du carrefour Capucins/De Gaulle/Château »
- Valider le plan de financement exposé ci-dessus
- Autoriser le Maire à signer le Marché de maîtrise d'œuvre avec TECHNICONSEIL
- Autoriser le Maire à lancer la procédure de marché pour ce projet
- Solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 auprès de la Préfecture
- Solliciter une subvention au titre du CTS auprès du Conseil Départemental
- Solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil départemental.

Pour Monsieur JAMBOIS, valider ces points c'est « signer un chèque en blanc ». Il souhaite attendre la réponse des organismes aux demandes de subventions avant de lancer le marché.

Monsieur MEURANT lui explique que le marché ne sera pas lancé avant la décision des organismes, que les choses seront faites dans l'ordre et que l'attribution du marché nécessitera une délibération du conseil municipal. Ils seront avertis de la suite donnée au projet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à deux abstentions et douze voix pour décide :**

- De valider le projet « Restructuration du carrefour Capucins/De Gaulle/Château »
- De valider le plan de financement exposé ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer le Marché de maîtrise d'œuvre avec TECHNICONSEIL
- D'autoriser le Maire à lancer la procédure de marché pour ce projet
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 auprès de la Préfecture

- De solliciter une subvention au titre du CTS auprès du Conseil Départemental
- De solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil départemental.

## 1.2. Ralentisseur/Plateau rue des capucins

Le projet est présenté.

Il a été constaté le très mauvais état des trottoirs dans cette rue.

De plus, une tranchée doit être réalisée par la société SPIE dans le cadre de l'installation de la fibre optique (raccordement du NRO à la chambre).

Il a notamment été observé depuis plusieurs années de la vitesse excessive des véhicules (ligne droite depuis le début du carrefour jusqu'à l'entrée de la zone de loisirs). Il est plus que nécessaire de faire réduire la vitesse des véhicules dans cette zone, les différents projets environnants nécessitant la sécurité des riverains (accès au parc intergénérationnel à Bon Accueil, descente du moulin...).

La solution la plus efficace est d'installer un plateau ralentisseur, aux normes (minimum de 18m de long), après le pont de la Vezouze, devant la zone du Cinéma.

La canalisation d'eau potable est également en mauvais état et a subi de nombreuses réparations. Certains branchements sont encore au plomb. Il est proposé de profiter de ces travaux pour les remplacer et installer de nouveaux compteurs.

Ces travaux sont à effectuer avant que la DITAM procède à la réfection de la chaussée.

Le plan de financement proposé est le suivant :

### **Budget communal :**

Total HT	72 762,81 €
DETR 30%	21 828,84 €
CTS 40%	29 105,12 €
Amendes de police 10%	7 276,28 €
<b>Résiduel</b>	<b>14 552,57 €</b>

### **Budget eau :**

Total HT	31 914,00 €
Agence de l'eau (35%)	11 169,90 €
<b>Résiduel</b>	<b>20 744,10 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à deux abstentions et douze voix pour décide :**

- De valider le projet « Ralentisseur/Plateau rue des Capucins »
- De valider les plans de financement exposés ci-dessus

- D'autoriser le Maire à lancer la procédure de marché pour ce projet
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 auprès de la Préfecture
- De solliciter une subvention au titre du CTS auprès du Conseil Départemental
- De solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil départemental.
- De solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### 1.3. Prolongation des aménagements rue du 18 Novembre

Dans cette partie de voirie, le problème des réseaux ne se pose pas. Cependant, les trottoirs sont en mauvais état.

La reprise des trottoirs concerne la partie allant du carrefour RUE DE VOISE jusqu'au triangle de la Poste.

Monsieur NITTING précise que la largeur de la voirie sera diminuée pour permettre la création de stationnement des deux côtés de la rue. La largeur du trottoir sera conservée. Ces propositions sont faites après concertation avec les services du département.

Monsieur LECERF demande si une place de stationnement réservée aux livraisons sera prévue.

Dans cette zone, des branchements plombs subsistent, Monsieur NITTING propose leur remplacement ainsi que l'installation de nouveaux compteurs.

Monsieur TIHA demande si ces travaux seront contraignants pour l'accès aux commerces. Monsieur le Maire lui indique que les travaux n'auront pas d'incidence car sont concentrés uniquement sur les trottoirs.

Le plan de financement est présenté :

#### **Budget communal :**

Total HT	28 822,46 €
DETR 30%	8 646,74 €
CTS 40%	11 528,98 €
Amendes de police 10%	2 882,24 €
<b>Résiduel</b>	<b>5 764,50 €</b>

#### **Budget eau :**

Total HT	31 420,00 €
Agence de l'eau (35%)	10 997,00 €
<b>Résiduel</b>	<b>20 423,00 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :**

- De valider le projet « Prolongation des aménagements rue du 18 Novembre »
- De valider les plans de financement exposés ci-dessus

- D'autoriser le Maire à lancer la procédure de marché pour ce projet
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 auprès de la Préfecture
- De solliciter une subvention au titre du CTS auprès du Conseil Départemental
- De solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil départemental.
- De solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

#### **1.4. Amélioration de la place du Général de Gaulle**

Le projet consiste en la réfection des trottoirs et la réfection du mur de la place du Général de Gaulle. Pour Monsieur JAMBOIS, le mur est en bon état, il n'y a pas utilité à faire le crépis, et une simple peinture suffirait ; pour lui, il est plus urgent de penser au quai de la Vezouze où il y a beaucoup de mousse. Des réparations plus urgentes à d'autres endroits seraient nécessaires. Monsieur NITTING indique que de nombreuses réparations ont déjà été effectuées par les ouvriers et que l'utilisation de la peinture est délicate et plus coûteuse.

Le plan de financement est présenté :

##### ***Budget communal :***

Total HT	25 529,37 €
DETR 30%	7 658,81 €
CTS 40%	10 211,75 €
Amendes de police 10%	2 552,94 €
<b>Résiduel</b>	<b>5 105,87 €</b>

##### ***Budget eau :***

Total HT	28 782,50 €
Agence de l'eau (35%)	10 073,88 €
<b>Résiduel</b>	<b>18 708,62 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents décide :**

- De valider le projet « Amélioration de la place du Général de Gaulle »
- De valider les plans de financement exposés ci-dessus
- D'autoriser le Maire à lancer la procédure de marché pour ce projet
- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 auprès de la Préfecture
- De solliciter une subvention au titre du CTS auprès du Conseil Départemental
- De solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil départemental.
- De solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Monsieur JAMBOIS regrette qu'il n'y ait aucun projet relatif aux bâtiments communaux, par exemple la deuxième partie de la toiture de l'école, la toiture du 2 rue de Gogney, l'isolation de l'hôtel-restaurant...

Madame VAILLANT lui signale que ce conseil municipal n'a pour objet que de valider les projets retenus par la commission travaux, afin de déposer pour fin janvier les demandes de subventions, dont les conditions ne sont parvenues en mairie que fin décembre.

Monsieur le Maire informe que d'autres projets pourront être validés lors du vote du budget.

## 2. Décision modificative

Monsieur le Maire présente la décision modificative à prendre sur le budget communal. Des crédits sont manquants à l'article 739221.

La décision proposée est la suivante :

Article 739221	+ 1 200,00€
Article 60621 (Combustibles)	- 1 200,00€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à deux abstentions et douze voix pour, accepte cette décision modificative.**

## 3. Indemnité des élus

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'indice brut terminal de la fonction publique est passé de l'indice 1015 à l'indice 1027. Une délibération est nécessaire, et il est proposé par l'association des Maires de ne pas faire référence à la valeur de l'indice sur les délibérations pour ne pas reprendre ce genre de délibération à chaque modification.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24
- Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Vu la délibération en date du 02 novembre 2016 fixant les indemnités de fonction des adjoints
- Considérant qu'il convient plutôt de viser dans la délibération « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision ;
- **Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :**

**Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est fixé au taux de 16,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Informations et questions diverses :

- Monsieur JAMBOIS souhaite savoir si des compteurs LINKY vont être mis en place sur la Commune. Monsieur MEURANT n'a pas d'informations à ce sujet.

- Dans la rue du 18 Novembre, Monsieur JAMBOIS constate qu'il n'y a pas de poteau de l'autre côté du passage piéton installé devant le FAS. Monsieur MEURANT indique que le poteau installé, qui n'était pas initialement prévu, vient du constat que certains automobilistes ont été vu montant sur le trottoir, en espérant éviter le plateau ralentisseur.
- Monsieur JAMBOIS demande si un grand débat national aura lieu sur la Commune de Blâmont. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a aucune information de l'Etat à ce sujet, et qu'il est en attente des directives de la Préfecture. Un cahier des doléances est néanmoins présent en Mairie, accessible à tous sur le comptoir du secrétariat.

Le conseil municipal est clos à 21h45.

Le Maire,  
T.MEURANT